

Résumé du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI en 2021

CTOI

Rapport annuel du prestataire

15/04/2022



Soumis par :

MRAG



Code du projet :	ZG2485
Version:	2,0
Préparé par :	NF, SY, KM, JW
Approuvé par:	JMC

Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Liste des Figures	iii
Acronymes	iv
1 Introduction	1
2 Échantillonnage	6
2.1 Estimations des poids	6
2.2 Espèces transbordées	8
3 Thon rouge du sud	10
4 Contrôles des navires	11
5 Autres infractions potentielles	14
6 Formation des observateurs	14
7 Autres questions	14
7.1 Santé et sécurité.....	14
7.2 Élimination des déchets.....	15
7.3 Coopération des navires.....	15

Liste des Tableaux

Tableau 1 Nbr de transbordements et de déploiements pré et post-pandémie	1
Tableau 2 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces transbordées par type de produit en 2021.....	8
Tableau 3 Transbordements de thon rouge du sud (<i>Thunnus maccoyii</i>) déclarés par les navires en 2021.....	10
Tableau 4 Résumé des vérifications des carnets de pêche menées en 2021.	12
Tableau 5 Résumé des vérifications menées sur les identifiants des LSTLV.	13

Liste des Figures

Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2021, en pourcentage et par flottille.....	2
Figure 2 Déploiements actifs montrant les observateurs déployés et les navires non-observés dans le cadre du PRO de la CTOI en 2021.	4
Figure 3 Positions des transbordements en 2021 (image principale), en 2020 (en haut à droite), en 2019 (au milieu à droite) et en 2018 (en bas à droite).....	5
Figure 4 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).	6
Figure 5 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (thons seulement).	6
Figure 6 Nombre de fois où les navires (LSTLV) ont été contrôlés en 2021.....	11

Acronymes

ATF	Autorisation de pêche
CCSBT	Commission pour la conservation du thon rouge du sud
CDS	Programme de documentation des captures
CMF	Formulaire de suivi des captures
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CV	Navire transporteur
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IRCS	Indicatif international d'appel radio
LSTLV	Grand palangrier thonier
PRO	Programme Régional d'Observateurs
RNA	Registre des navires autorisés
SSN	Système de Surveillance des Navires
ZEE	Zone Économique Exclusive

1 Introduction

Au cours de l'année 2021, le Programme Régional d'Observateurs (PRO) a surveillé un total de 95 transbordements réalisés par de grands palangriers thoniers (LSTLV) dans la zone de compétence de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

1 436 autres transbordements ont eu lieu et n'ont pas été surveillés du fait de la suspension des déploiements d'observateurs liée à la pandémie de Coronavirus, les déploiements en mer ayant été suspendus depuis mars 2020. Ces transbordements (transbordements non-observés) ont été effectués dans le cadre d'une situation de force majeure.

Les données des transbordements non-observés ont été enregistrées dans la base de données du PRO. Les déclarations de transbordements soumises au Secrétariat de la CTOI ont été mises à la disposition du Consortium à travers le dossier partagé basé sur le cloud du Consortium et du Secrétariat. Elles ont été saisies dans les bases de données du PRO pour chaque demande de déploiement et des rapports ont été produits à partir de celles-ci. L'intégralité des obligations de déclaration contractées au titre du PRO ont été respectées en suivant cette procédure. Comme pour les déploiements observés, des rapports réguliers ont été soumis au Secrétariat résumant les transbordements réalisés au cours de cette période. De temps à autre, le Consortium a directement contacté les opérateurs et les capitaines des navires en vue de demander des informations manquantes ou des précisions sur les quantités de produit, la date/l'heure et la position des transbordements.

En 2021, le nombre total de transbordements en mer a été plus élevé que la moyenne pré-pandémie des années précédentes, s'élevant à 1 531. Il y a eu 84 transbordements de moins qu'en 2020 mais 240 de plus que le nombre moyen de transbordements enregistrés entre 2016 et 2019, le nombre de déploiements a généralement été homogène (Tableau 1).

Tableau 1 Nbr de transbordements et de déploiements pré et post-pandémie.

Année	Nbr de transbordements	Nbr de déploiements	Durée moyenne des déploiements (jours)
2016-2019*	1 288**	65**	41**
2020	1 615	66	64
2021	1 531	60	73

*Valeurs moyennes pré-pandémie.

La répartition des transbordements par les flottilles des LSTLV en 2021 était similaire aux années précédentes, comme indiqué à la Figure 1 en ce qui concerne la contribution en pourcentage par flottille en 2021.

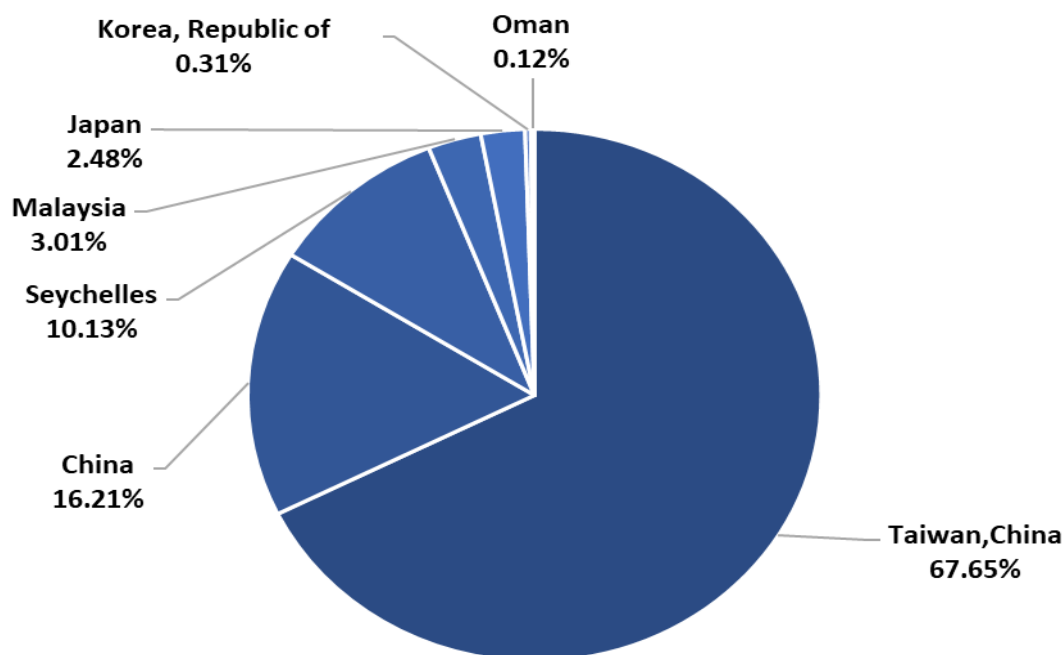


Figure 1 Contribution au nombre total de transbordements de la CTOI en 2021, en pourcentage et par flottille.

Les déploiements en 2021 (à la fois observés et non-observés) étaient largement similaires aux années précédentes en ce qui concerne la contribution en pourcentage des flottilles des navires. Ils ont été effectués avec des navires transporteurs (CV) battant essentiellement le pavillon du Panama (33%), suivi de Taiwan, Province de Chine (25%), de la Malaisie (13%), de la République de Corée (12%), du Liberia (8%), du Japon (7%) et de Singapour (2%). La plus grande augmentation a été constatée dans les demandes de déploiement pour des CV sous pavillon panaméen (jusqu'à 4% en 2020) remplaçant Taiwan, Province de Chine comme leader des flottilles.

La Figure 2 présente un résumé des demandes de déploiements dans le cadre du PRO (nombre de sorties en mer des CV) en 2021. Soixante déploiements ont été approuvés en 2021 (demande 670/21 jusqu'à la demande 730/21). Parmi ceux-ci, neuf déploiements ont activement réalisé des transbordements et ont été surveillés par un observateur du PRO de la CTOI en 2021 (688/21, 692/21, 693/21, 705/21, 710/21, 714/21, 717/21, 726/21 et 729/21), 48 ont eu lieu en tant que déploiements non-observés compte tenu de la pandémie et trois demandes de déploiement ont été annulées (675/21, 695/21 et 724/21). En raison de la pandémie et de la fermeture des ports de rapatriement mis à la disposition des observateurs, un certain nombre d'observateurs ont été déployés pendant plusieurs mois, restant à bord du même navire ou transférés sur un autre CV.

Deux déploiements d'observateurs ont continué directement vers ou en provenance de la zone de réglementation de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) sans faire d'escale au port au point d'intersection. Les demandes de déploiements ont été les plus élevées en juin-juillet, atteignant un maximum avec 18 CV en activité (à la fois observés et non-observés). La Figure 2 montre le cycle annuel des déploiements en 2021, pour les déploiements observés et non-observés. Les déploiements de 2020 et la moyenne des déploiements de 2016-2019 ont été inclus à titre de comparaison.

L'activité des CV est restée plus élevée en 2021 qu'en 2020 étant donné que les opérateurs des navires et les navires se sont adaptés en vue de travailler pendant la pandémie. Cela pourrait être un facteur de regroupement des demandes de déploiements, les CV restant « actifs » pendant une période plus longue que dans une situation normale où ils seraient limités par la durée maximum de déploiement en mer d'un observateur. Par exemple, avant la pandémie, les demandes de déploiements démarraient et se terminaient en général à Singapour mais, en 2021, les navires ont réalisé moins d'escales au port à Singapour, démarraient et achevaient leurs déploiement plutôt depuis leur port d'attache. Cela a prolongé la durée des déploiements au-delà de ce qui était généralement

observé avant la pandémie, de 41 jours à 73, comme le montre le Tableau 1. L'activité de transbordement au cours de l'année est restée homogène par rapport aux années précédentes quoique atteignant un pic un peu plus tardif, au mois d'août, plutôt qu'en juin-juillet.

Le Secrétariat de la CTOI a encouragé la reprise des déploiements observés à partir de 2021, lorsque cela était réalisable sur le plan logistique.

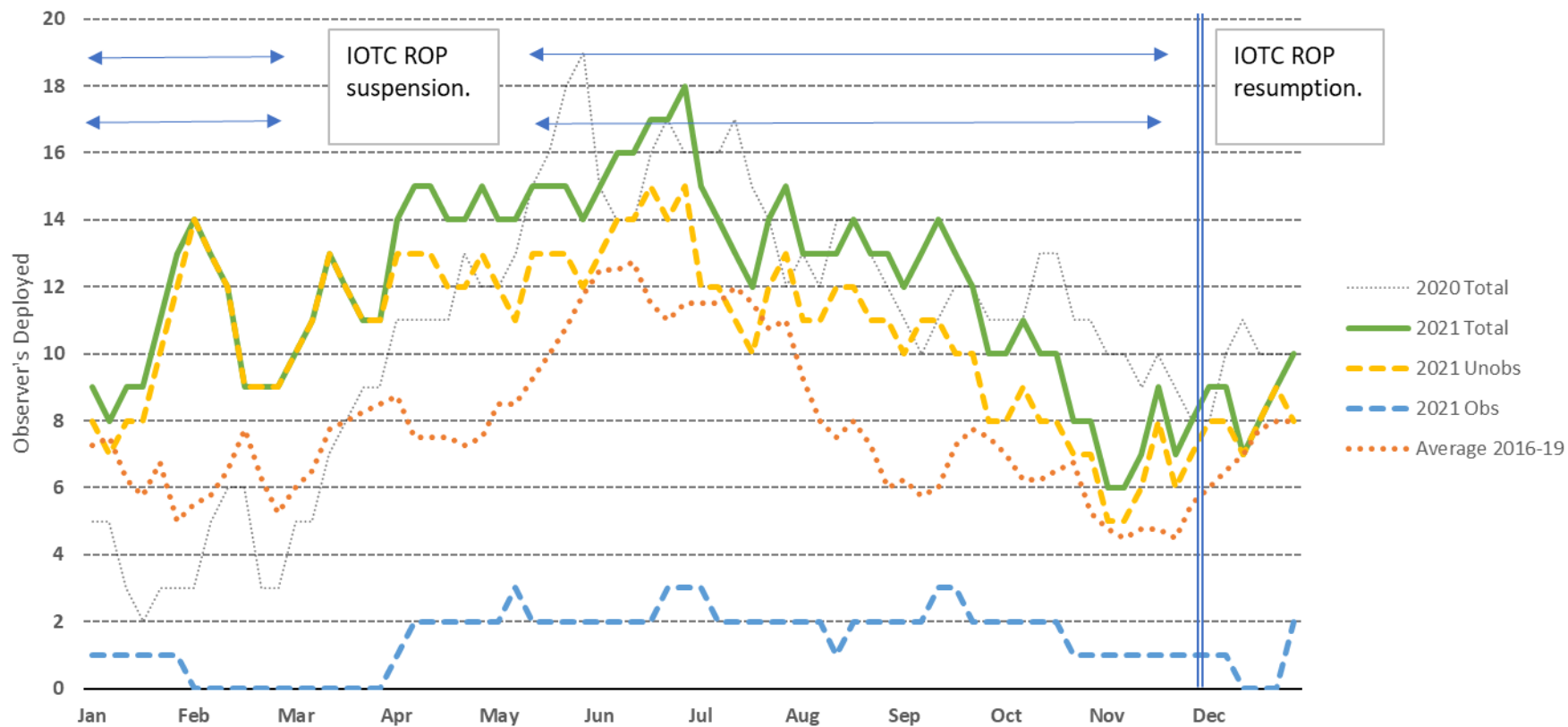


Figure 2 Déploiements actifs montrant les observateurs déployés et les navires non-observés dans le cadre du PRO de la CTOI en 2021. Le nombre moyen de déploiements pour 2016-2019 est indiqué à titre de comparaison.

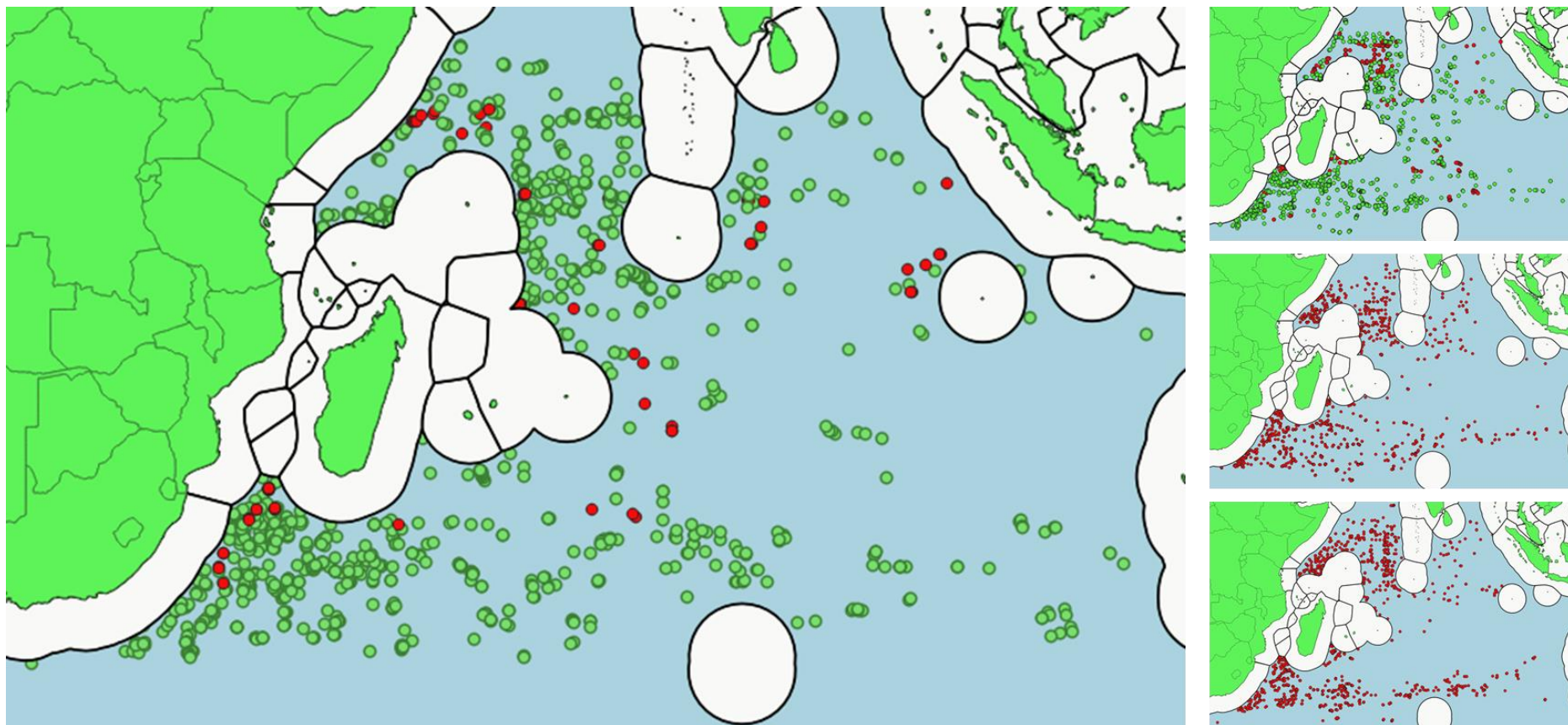


Figure 3 Positions des transbordements en 2021 (image principale), en 2020 (en haut à droite), en 2019 (au milieu à droite) et en 2018 (en bas à droite).

NB: La distribution spatiale des transbordements est similaire à celle des années précédentes avec des « bandes » distinctives de transbordements aux alentours de 12° et 34° sud, mais avec un plus grand nombre de transbordements réalisés dans l'ouest de l'océan Indien. Les transbordements indiqués par des points rouges ont été observés dans le cadre du PRO en 2021. Les transbordements indiqués par des points verts n'ont pas été observés, ces données ont été incluses dans la base de données d'après les déclarations de transbordement soumises.

2 Échantillonnage

2.1 Estimations du poids

Les procédures d'estimation des poids ont été précédemment discutées dans [l'Examen du PRO de la CTOI](#)¹. Les différences en pourcentage entre le poids global observé et le poids déclaré par les navires sont illustrées à la Figure 4 et, pour les thons seulement, à la Figure 5. Il est à noter que ces chiffres ne s'appliquent qu'aux transbordements observés (déploiements 688, 692, 693, 705, 710, 714, 717, 726 et 729). En raison de la pandémie, il n'est pas réaliste de comparer ces résultats avec les années précédentes.

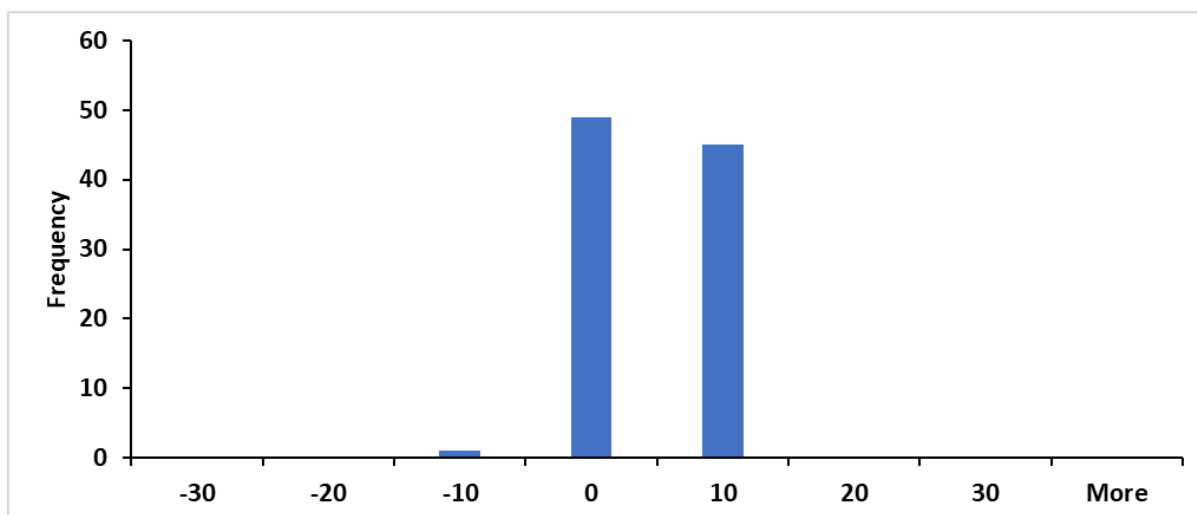


Figure 4 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (toutes espèces).

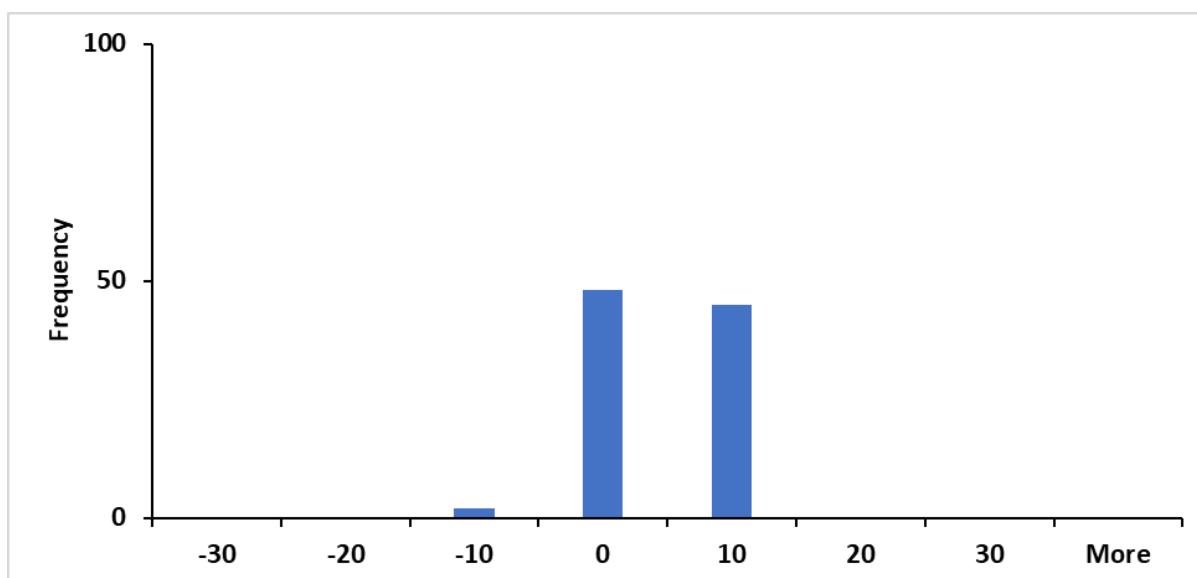


Figure 5 Différence en pourcentage entre le poids observé et le poids déclaré par les navires (thons seulement).

¹ MRAG et CapFish (2010). Examen du Programme Régional d'Observateurs de la CTOI. CoC48_Add1[F]

Les différences positives représentent les transbordements au cours desquels les estimations de l'observateur sont supérieures à la déclaration des navires. Les différences sont négatives lorsque les estimations de l'observateur sont inférieures.

Pour tous les poissons, 99% des estimations présentaient un écart de moins de 10% par rapport aux déclarations des navires, le navire déclarant plus que l'estimation de l'observateur dans environ 1% des cas (1 sur 95 navires). Une tendance similaire est observée si l'on considère seulement les produits de thon et d'espèces apparentées, 98% des estimations des observateurs s'inscrivant dans une différence de 10 % de la déclaration des navires. Dans ces cas, seul 2% (2 sur 95) des navires ont déclaré plus de produits de thons transbordés que les estimations des observateurs. Veuillez vous reporter aux rapports précédents du prestataire en ce qui concerne les principales raisons des écarts constatés entre les poids observés et déclarés.

2.2 Espèces transbordées

En raison de la pandémie, seuls 95 transbordements (6%) ont été surveillés par des observateurs en mer. Pour cette déclaration, les données ont été tirées des chiffres déclarés par les navires. La quantité totale de thons et d'espèces apparentées transbordés en 2021 s'élevait à 61 524t. Le Tableau 2 comporte une ventilation des espèces transbordées par type de produit. Les espèces de moins d'une tonne transbordées ne sont pas incluses dans le tableau et les valeurs de poids déclarées ont été arrondies à la tonne la plus proche. Plusieurs espèces de l'Atlantique ont été déclarées comme ayant été transbordées par les navires de pêche.

Tableau 2 Quantité déclarée (tonnes) d'espèces transbordées par type de produit en 2021.

Groupe d'espèces	Nom français	Nom d'espèce	Total tonnes transbordées	Éviscéré et sans branchie	Poids entier	Poids manipulé	Étêté divers	Autres divers
Espèces gérées par la CTOI								
Thons tropicaux et tempérés	Germon	<i>Thunnus alalunga</i>	15 450	69	15 254	57	59	11
	Patudo	<i>Thunnus obesus</i>	16 740	16 121	0	221	398	0
	Listao	<i>Katsuwonus pelamis</i>	60		58	0	2	0
	Thon rouge du sud	<i>Thunnus maccoyii</i>	1 623	1 623	0	0	0	0
	Albacore	<i>Thunnus albacares</i>	11 571	10 656	0	224	691	0
	Marlin noir	<i>Makaira indica</i>	370	6	27	258	80	0
	Marlin bleu indopacifique	<i>Makaira mazara</i>	670	11	23	267	366	4
	Voilier indopacifique	<i>Istiophorus platypterus</i>	134	1	15	60	56	2
	Marlins, voiliers etc. nca	<i>Istiophoridae</i>	1	0	0	1	0	0
	Marlin rayé	<i>Tetrapturus audax</i>	173	64	3	57	49	0
Espadon	<i>Xiphias gladius</i>	3 905	437	0	2 500	902	65	
Thons néritiques et maquereaux (thazards)	Thazard rayé indopacifique	<i>Scomberomorus commerson</i>	14	0	0	1	13	0
Espèces non-gérées par la CTOI								
Poissons porte-	Makaire bleu de	<i>Makaira nigricans</i>	106	8	0	89	9	0

Groupe d'espèces	Nom français	Nom d'espèce	Total tonnes transbordées	Éviscéré et sans branchie	Poids entier	Poids manipulé	Étêté divers	Autres divers
épée	l'Atlantique							
	Voilier de l'Atlantique	<i>Istiophorus albicans</i>	8	0	0	6	0	2
	Makaire à rostre court	<i>Tetrapturus angustirostris</i>	10	0	0	2	8	0
Thons néritiques et maquereaux (thazards)	Thon papillon	<i>Gasterochisma melampus</i>	10	0	0	10	0	0
	Thazard-bâtard	<i>Acanthocybium solandri</i>	4	0	0	1	3	0
Autres espèces	Coryphène/Mahi mahi	<i>Coryphaena hippurus</i>	27	0	23	2	2	0
	Escolier	<i>Lepidocybium flavobrunneum</i>	354	0	1	156	197	0
	Poisson lune	<i>Mola mola</i>	0	0	0	0	0	0
	Rouvet	<i>Ruvettus pretiosus</i>	6 054	62	88	1 955	3 930	18
	Opah	<i>Lampris guttatus</i>	253	0	0	91	162	0
	Autres poissons non-classés	N/A	1 678	21	233	591	687	146
	Castagnole	<i>Brama spp.</i>	1	0	0	0	1	0
Requins	Requin-renard à gros yeux	<i>Alopias superciliosus</i>	20	20	0	0	0	0
	Requin bordé	<i>Carcharhinus limbatus</i>	10	0	0	1	8	1
	Requin peau bleue	<i>Prionace glauca</i>	696	0	0	306	321	19
	Requins taupes	<i>Isurus spp</i>	111	0	0	37	70	4
	Requins pélagiques nca	<i>Requins pélagiques nca</i>	9	0	0	0	0	9
	Requin-taube bleu	<i>Isurus oxyrinchus</i>	173	6	0	49	78	39
	Requin soyeux	<i>Carcharhinus falciformis</i>	67	0	0	21	34	12
	Divers requins nca	<i>Selachimorpha(Pleurotremata)</i>	1 222	11	0	374	505	332

3 Thon rouge du sud

Depuis l'adoption de la Résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT) le 1^{er} janvier 2010, tout thon rouge du sud transbordé doit être accompagné d'un formulaire de suivi des captures (CMF), qui est contresigné par l'observateur pour vérifier qu'il a bien surveillé le transbordement. En 2021, des transbordements de thon rouge du sud ont été déclarés à 77 reprises (64 non observés) sur 15 déploiements différents, pour un total de 1 623 tonnes enregistrées par les navires comme étant transbordés (Tableau 3). Ces transbordements représentent une augmentation du nombre de transbordements concernant le thon rouge du sud depuis 2010 mais une diminution de la quantité totale transbordée en 2020 de 277 tonnes.

Tableau 3 Transbordements de thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) déclarés par les navires en 2021.

N° déploiement	Nom du CV	N° CTOI du CV	Nom de l'observateur	Nombre de transbordements	Poids total déclaré (t)
661	CHITOSE	15114	Déploiement non-observé	2	10,927
663	SEIBU	16637	Déploiement non-observé	1	17,238
671	SEIYU	8620	Déploiement non-observé	1	0,956
672	HARIMA	17037	Déploiement non-observé	3	2,856
678	SHENG HONG	900080040	Déploiement non-observé	1	0,483
682	YACHIYO	17140	Déploiement non-observé	1	0,974
691	CHITOSE	15114	Déploiement non-observé	16	209,727
693	MEITA MARU	8461	Tony Dimitrov	4	191,982
699	HARIMA	17037	Déploiement non-observé	22	536,721
702	SEIBU	16637	Déploiement non-observé	3	4,064
704	CHEN YU NO. 7	900080046	Déploiement non-observé	1	10,439
708	YACHIYO	17140	Déploiement non-observé	13	308,832
710	TAISEI MARU NO.15	8465	Llewelyn Lewis	4	48,543
714	GENTA MARU	13783	Christian Louw	3	139,858
717	IBUKI	14787	Henry John Heyns	2	139,786

4 Contrôles des navires

Les rôles et les responsabilités des observateurs en ce qui concerne les contrôles de navires en mer sont décrits à l'Annexe IV de la Résolution 19/06 (remplacée par la Résolution 21/02) et les différences dans les procédures de contrôle des navires ont été mises en évidence dans le rapport sur le PRO de 2013 ([IOTC-2013-CoC10-04b](#)).

1 531 transbordements au total ont été effectués en 2021 par 389 LSTLV différents. Dans 9 cas, les observateurs ont embarqué à bord des LSTLV à des fins de contrôle. Dans 1 522 cas, les observateurs n'ont pas embarqué à bord des navires, soit en raison de l'absence d'un observateur à bord soit au vu des précautions prises visant à ne pas embarquer sur les navires, pour réduire le risque de propagation du Coronavirus. Les 95 transbordements suivis ont tous fait l'objet d'une inspection. Dans la mesure du possible, les carnets de pêche et l'autorisation de pêche (ATF) ont été transmis à l'observateur à bord du navire transporteur. Le nombre de fois où chaque LSTLV a été contrôlé en 2021 est illustré à la Figure 6, indiqué par des barres bleues. Les barres rouges indiquent les navires ayant également transbordé mais n'ayant pas été contrôlés.

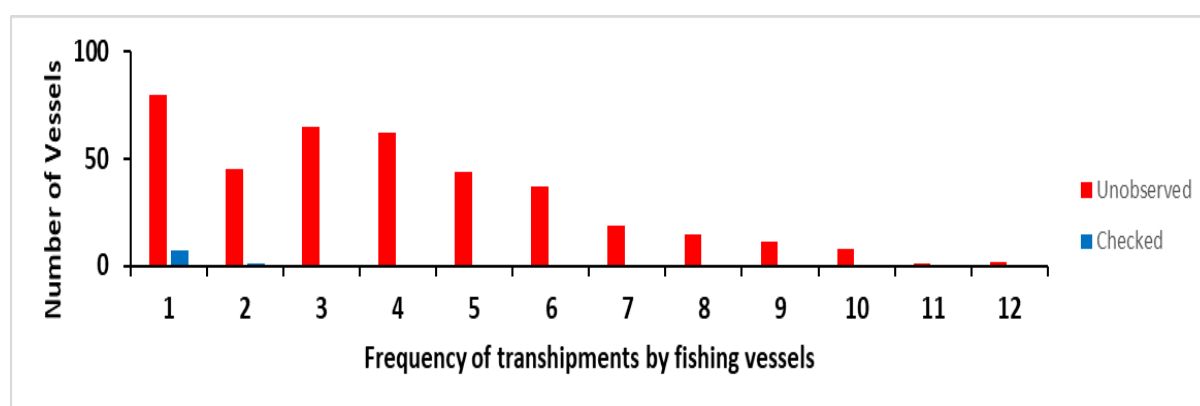


Figure 6 Nombre de fois où les navires (LSTLV) ont été contrôlés en 2021.

Un bref résumé des résultats des contrôles des LSTLV est soumis ci-dessous. Des remarques ont été faites pour chacun en ce qui concerne l'impact de la pandémie sur les contrôles effectués par les observateurs. Des détails exhaustifs sur les infractions signalées pour 2021 sont disponibles dans le document [IOTC-2022-WPICMM05-04](#)², et les réponses des CPC aux infractions ont été documentées dans le document [IOTC-2022-WPICMM05-04 Add2 Rev1](#)³.

² [Rapport de synthèse sur les infractions potentielles constatées au titre du Programme Régional d'Observateurs en 2021 CTOI](#)

³ [Résultats des enquêtes reçus des flottilles en ce qui concerne des infractions potentielles identifiées dans le cadre du Programme Régional d'Observateurs \(PRO\) en 2021 RÉVISÉS/APPROUVÉS par le GTMOMCG05 CTOI](#)

a. Vérifier la validité de l'autorisation du navire ou de sa licence de pêche de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI. Les États du pavillon sont tenus, en vertu de la Résolution 19/04, de soumettre au Secrétariat de la CTOI les modèles de leur autorisation de pêche (ATF) officielle en dehors de la juridiction nationale. La soumission de ces modèles permet aux observateurs d'identifier les ATF en cours de validité lorsqu'ils procèdent aux contrôles des navires. Le PRO dispose actuellement des modèles d'ATF de toutes les flottilles participantes.

Pour chaque transbordement où un observateur était présent, l'ATF a été présentée. À deux reprises, l'ATF présentée avait expiré à la date du transbordement.

À deux reprises, l'ATF ne correspondait pas au modèle de l'État du pavillon fourni par le Secrétariat de la CTOI. Ces cas ont été inclus dans les rapports de déploiement et signalés au Secrétariat de la CTOI.

La validité des ATF n'a pas été déterminée dans le cadre du PRO pour les transbordements non-observés en 2021. Afin de vérifier l'ATF, des copies des ATF doivent être mises à la disposition du Consortium pour chaque navire procédant à des transbordements. Le mandat du Consortium était d'enregistrer les données fournies à travers les déclarations de transbordements et dans le cadre de ce processus de vérifier que les navires étaient autorisés à procéder à des transbordements dans le Registre des Navires autorisés (RNA).

b. Vérifier et consigner la quantité totale de captures à bord et la quantité qui sera transbordée sur le navire transporteur. Cela se fait à travers un entretien direct avec le capitaine du navire ou le capitaine de pêche (en utilisant des fiches de traduction si nécessaire). Les observateurs ne vérifient pas les cales pour des raisons de santé et de sécurité. Cela dépasse en outre le mandat du programme.

La validation de la quantité totale de captures à bord a été limitée pendant la pandémie en raison de la suspension du programme et des restrictions liées à l'embarquement à bord des LSTLV en 2021. Les observateurs n'ont pas pu embarquer à bord des navires de pêche pour s'entretenir avec le capitaine du navire ou le capitaine de pêche. Le questionnaire et les fiches de traduction ont cependant été remis au capitaine du navire ou au capitaine de pêche pour qu'il le remplisse.

c. Vérifier le fonctionnement du Système de Surveillance des Navires (SSN). Les observateurs ont pu vérifier que toutes les unités de SSN étaient présentes et alimentées lorsqu'ils ont pu embarquer à bord des LSTLV. Lorsque les observateurs n'ont pas embarqué à bord, l'appareil photo des observateurs a été remis au capitaine du LSTLV afin de prendre des photos du système de SSN du navire. Cela a été réalisé dans la plupart des cas.

Les observateurs continuent d'enregistrer le type d'unité utilisé sur chaque navire, selon un guide élaboré en 2017. Un exemplaire de ce guide est inclus en annexe du Rapport du prestataire de 2018. ([IOTC-2018-CoC15-04b](#)).

d. Examiner le carnet de pêche. Tous les LSTLV ayant réalisé des transbordements en présence d'un observateur, ont fait l'objet d'un examen de leur carnet de pêche, à l'exception d'un seul qui ne l'a pas présenté. Un résumé des carnets de pêche observés par catégorie est présenté au Tableau 4.

Tableau 4 Résumé des vérifications des carnets de pêche menées en 2021.

Format du carnet de pêche	Nombre
Carnets de pêche présentés	147
Correspondant au modèle de la flottille	146
Imprimé	133
Électronique	12
Non relié (imprimé)	2
Sans numérotation/ numérotation non-consécutives (imprimé)	2
Sans numérotation (électronique)	0
Entrées erronées ou manquantes	1

La vérification du contenu des carnets de pêche a été possible lors de la pandémie lorsque les observateurs n'ont pas pu embarquer à bord. Les carnets de pêche ou impressions de carnets de pêche ont soit été transmis à l'observateur à bord du CV soit photographiés avec l'appareil photo de l'observateur remis au capitaine du navire ou au capitaine de pêche. La vérification du contenu et du format des carnets de pêche n'a pas été possible pour les déploiements non-observés.

e. Vérifier si les captures à bord résultent de transferts provenant d'autres navires, et vérifier la documentation de ces transferts. Aucun élément de preuve n'a été présenté aux observateurs attestant du transbordement de poissons entre des LSTLV en 2021.

Pour les déploiements non-observés, cela aurait été impossible à détecter sans d'autres informations externes fournies. Un cas de ce type a été signalé au Consortium et au Secrétariat de la CTOI lors du déploiement 668-20 début 2021. En raison d'une panne de réfrigération et du risque consécutif de perte du produit, la capture du LSTLV Jin Sheng No.1 a été transbordée sur le LSTLV Jin Sheng No.2, avant d'être transbordée sur le CV Feng Lu.

f. En cas d'infraction potentielle impliquant le navire de pêche, la dénoncer immédiatement au capitaine du navire transporteur. Alors que le capitaine du CV est normalement averti des infractions potentielles, ce n'est que par le biais du rapport final de l'observateur que le Secrétariat de la CTOI en est informé. Le Secrétariat de la CTOI signalera alors les infractions potentielles à la flottille concernée. Sur demande des flottilles, une copie des rapports de vérification est également fournie au capitaine du navire afin qu'elle puisse être transmise à la flottille.

Pour les transbordements non-observés, toutes les indications d'infractions dans les déclarations de transbordements soumises, comme des erreurs dans l'identification du navire ou la position de transbordement, ont été vérifiées par recoupement et vérifiées directement auprès des opérateurs des CV. Dans tous les cas, elles ont été corrigées à travers le processus ci-dessus, en tenant le Secrétariat de la CTOI informé des conclusions.

g. Communiquer les résultats des tâches exécutées à bord du navire de pêche dans le rapport de l'observateur Les résultats des contrôles des navires menés par les observateurs sont résumés dans leur rapport final, et toute divergence est examinée de manière approfondie. En outre, un dossier photographique est compilé comportant l'ensemble des autorisations des navires, unités de SSN et carnets de pêche ainsi que les marquages extérieurs des navires.

Pour les transbordements non-observés, tous les problèmes identifiés dans les Déclarations de transbordement ont été vérifiés avec les opérateurs et le Secrétariat de la CTOI, puis inclus dans le rapport de déploiement non-observé.

h. Identification des LSTLV. En plus de tout ce qui précède, les observateurs sont également tenus de vérifier et d'enregistrer le nom du LSTLV concerné ainsi que son numéro CTOI, son indicatif international d'appel radio (IRCS) et le numéro d'immatriculation national et de déterminer si les marquages sont conformes aux exigences prévues par la Résolution 19/04. Les résultats de ces vérifications de l'identification des navires sont présentés au Tableau 5 et indiquent le nombre de fois où l'observateur soit n'a pas pu vérifier les informations par rapport à celles fournies dans le Registre CTOI des navires autorisés, soit a estimé que les documents ou les marquages sur le navire n'étaient pas correctement affichés ou étaient usés ou masqués d'une façon ou d'une autre et donc illisibles.

Tableau 5 Résumé des vérifications menées sur les identifiants des LSTLV.

Vérification de l'identification	Nombre de fois
Autorisation de pêche (ATF)	3
Système de Surveillance des Navires	0
Carnet de pêche	3
Marquage du navire	4

La validation de la quantité des identifiants des navires a pu se poursuivre comme d'habitude pour tous les déploiements observés étant donné que cela n'impliquait pas d'embarquer à bord du navire.

5 Autres infractions potentielles

Aucune enregistrée.

6 Formation des observateurs

Il y a actuellement 151 observateurs qui ont reçu une formation de la CTOI depuis 2009. Certains d'entre eux ont été formés directement à travers la CTOI alors que d'autres provenaient de l'ICCAT, après autorisation préalable du Secrétariat de la CTOI. Tous les observateurs sont aussi formés pour contrôler les transbordements de la CCSBT. Les observateurs ayant reçu une formation ne sont pas tous actuellement en activité et nombre d'entre eux ont quitté le programme. Il y a actuellement 75 observateurs formés et participant activement à la rotation sur le PRO de la CTOI. Il convient donc de continuer à organiser régulièrement des formations pour les observateurs dans le but de remplacer ceux qui abandonnent le programme et de s'assurer que la demande croissante est satisfaite. Toutes les formations sont maintenant organisées conjointement avec l'ICCAT, les observateurs pouvant travailler dans les zones de l'ICCAT et de la CTOI et suivre également les transbordements de la CCSBT. Aucun observateur supplémentaire n'a été formé en 2021 en raison d'une baisse de la demande à la suite de la suspension des déploiements d'observateurs mais 18 observateurs additionnels ont été formés en 2022 depuis la reprise du PRO de la CTOI.

7 Autres questions

7.1 Santé et sécurité

En 2021, aucun observateur n'a refusé de déploiement pour des motifs de sécurité.

Cependant, les questions soulevées en matière de sécurité incluent les points suivants :

- **Manque d'exercice de sécurité** Le Consortium recommande que les navires prévoient la participation des observateurs aux exercices de sécurité lorsqu'ils embarquent à bord du navire. Deux navires ont été signalés comme n'ayant pas réalisé d'exercices de sécurité alors que l'observateur était déployé.
- **Pandémie de Coronavirus** La pandémie a continué à susciter de vives inquiétudes quant au bien-être des observateurs et de l'équipage des navires en 2021. Après discussion avec le Secrétariat de la CTOI, les déploiements d'observateurs dans le cadre du PRO ont repris au mois de décembre 2021. Cette décision se basait sur l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages internationaux, une plus grande disponibilité des vols pour affecter et rapatrier les observateurs, la vaccination des observateurs conformément aux exigences relatives aux voyages internationaux et l'application de tests et de quarantaine avant que les observateurs ne rejoignent le navire.

Tous les navires ont pris des mesures pour accroître le niveau d'hygiène à bord et le Consortium a mis en place des mesures visant à limiter le risque posé pour les observateurs et l'équipage des navires, y compris la suspension de l'embarquement à bord en mer, des tests PCR et des périodes de quarantaine avant de rejoindre et après avoir quitté le navire. Aucun observateur du PRO déployé n'a présenté de test PCR positif à la Covid-19. Le Consortium souhaiterait remercier les opérateurs des navires et le Secrétariat pour leur coopération au cours de cette période.

Le Consortium et le Secrétariat de la CTOI ont continué à surveiller de près la situation de la pandémie mondiale et la disponibilité des voyages internationaux en concordance avec le déploiement des observateurs sur les navires.

7.2 Élimination des déchets

Les méthodes d'élimination des déchets varient entre les navires transporteurs et la plupart dispose de plans d'élimination des déchets incluant un incinérateur à bord, des instructions et des bacs pour trier et stocker les différents déchets.

7.3 Coopération des navires

La coopération des LSTLV et des CV a, une fois de plus, été généralement bonne. Le Consortium n'a aucun problème à soulever en ce qui concerne des difficultés à opérer avec les navires. Comme indiqué précédemment, le Consortium souhaiterait remercier les opérateurs des navires pour leur assistance et coopération afin de maintenir les objectifs de déclaration du PRO pendant la pandémie et la suspension des transbordements observés.